

Les préconisations de cette fiche sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les gestes barrières permanents

A tout moment de la journée



Port du masque obligatoire sauf pendant la pratique sportive



Eviter les contacts rapprochés et conserver une distance physique (>1m).



Se laver très régulièrement les mains.



Tousser ou éternuer dans son coude.



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle fermée.



Saluer sans se serrer la main.



Éviter de se toucher le visage.

Le pratiquant :

- S'inscrit à l'animation ;
- Arrive à l'heure masqué, en tenue au lieu de RDV et se signale ;
- Se lave les mains au début et à la fin de l'animation ou utilise du liquide hydro alcoolique mis à sa disposition ;
- Respecte le protocole sanitaire qui lui est indiqué pour l'activité ;
- Garde son masque sauf lorsqu'il pratique une activité sportive, et applique les autres gestes barrières.

L'encadrant :

- Edite la liste des inscrits de l'atelier et la complète éventuellement avec les inscrits de dernière minute en tenant compte de la jauge (capacité d'accueil) par atelier ;
- Garde son masque tout l'atelier sauf s'il participe à l'activité physique ;
- Accueille les inscrits qui se lavent les mains au savon ou au liquide hydro alcoolique ;
- Reste vigilant pour éviter les attroupements ;
- Anime son atelier selon le protocole sanitaire en vigueur pour l'activité ;
- Echange avec les inscrits et les oriente sur des ressources pour approfondir la pratique ;
- Demande aux pratiquants de se laver les mains en fin d'atelier ou d'utiliser le liquide hydro alcoolique ;
- Termine son atelier avant l'heure de fin prévue, pour désinfecter/nettoyer le matériel et éviter le croisement des pratiquants ;
- Si l'activité a lieu à l'intérieur, il aère la pièce entre 10 et 15 minutes entre chaque groupes et si possible pendant la séance.